

Motion de l'Assemblée des Territoires,

Vielle-Aure, le 30 mai 2019



Le service National Universel – SNU - est en train de naître. La phase de préfiguration débute le 16 juin 2109, dans 13 départements avec la participation de volontaires qui auront candidaté sur une plateforme numérique.

Le SNU est envisagé en deux phases :

- Une phase obligatoire comprenant un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général
- Une phase facultative d'engagement

Durant le séjour de cohésion de 12 jours en internat, leur sera proposé différents sujets autour de la défense, de la citoyenneté, de l'orientation mais aussi un bilan de santé.

Concernant la mission d'intérêt général, il revient aux structures de proposer des expériences : association, administrations publiques (éducation nationale, hôpitaux...). Cette mission se déroulera soit de manière continue sur 12 jours, soit sur 84 heures perlées.

Cette préfiguration vise à confirmer les modalités de mise en œuvre de ce dispositif qui aura vocation à s'adresser à l'ensemble d'une classe d'âge d'ici à quelques années.

Les Foyers Ruraux, associations d'éducation populaire, œuvrant à la transformation sociale des territoires et contribuent à l'émancipation des individus dans une société où chacun est considéré en égale dignité, ne peuvent rester sans voix par rapport à ce nouveau dispositif qui va toucher toute la jeunesse. Ainsi, nous nous interrogeons sur le caractère obligatoire de ce dispositif. En effet, pour nous, l'engagement doit rester un acte volontaire

Depuis toujours, notre réseau propose de nombreux parcours d'engagement :

- L'engagement associatif
- L'engagement d'intérêt général (service civique...)
- L'engagement éducatif (BAFA, BAFD...)

Nous estimons que le SNU devrait pouvoir s'inscrire en complémentarité de ces parcours d'engagement.

Dans les différentes phases du SNU, les foyers ruraux pourraient s'impliquer, notamment dans la période de mission générale obligatoire. Pour cela il nous semble important de réunir les conditions suivantes :

- garantir les conditions d'accueil permettant de vivre une expérience constructive
- que les missions au sein d'une de nos structures résultent d'un choix libre du jeune.
- élaborer les missions avec les jeunes,
- la prise en charge du transport vers le lieu de la mission et des frais liés à l'accueil par les pouvoirs publics
- Soutenir la prise en charge des frais liés à l'accompagnement et à la formation des bénévoles et professionnels à accueillir des jeunes au sein de leur association
- continuer à être associé à la construction et à l'évaluation du dispositif

Sans ces conditions, les Foyers Ruraux ne peuvent faire du SNU une réelle opportunité de rencontre intergénérationnelle et de promotion de la vie associative qui est nécessaire.

Soutenir les expériences des jeunes est aussi un moyen pour nous de tisser des liens, pour un monde rural vivant et solidaire !